



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

Commission	COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS	
Saison 2018-2019	Date : 22 Janvier 2019 Séance ouverte à 20 heures	PV n° 5
Présidence	M. Alain CAILLET	
Présents	MM. Joël BEASSE, Paul ESNAULT, Patrick HEURTEBIZE, Sophie LEMONNIER (secrétaire du District)..	
Absent excusé	MM. Joseph BONASIO, Benoît LEFEVRE, Vincent LEPAGE, Guy COUSIN (Président du District,	

1. Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal n°3 et n°4 sont approuvés à l'unanimité.

2. Bilan sur le championnat :

10 matchs de la 9ème journée sont reportés, 6 au 10 février 2019 et 4 au 17 février 2019.
La journée 7 du 02/12/2018 et la journée 8 du 09/12/2018 reportée aux 13/01/2019 et 20/01/2019 ont bien été jouées.

3. Coupe et Challenge :

La commission, après avoir pris connaissance des résultats des ¼ de finale de la coupe du District Vétérans et du challenge, établie le tableau des 1/2 finales qui se dérouleront le dimanche 21 Avril 2019 (initialement prévues le 31 Mars).

Rappel, un match de coupe ne peut être reporté, si le terrain désigné est déclaré impraticable, la rencontre a lieu automatiquement sur le terrain du club adverse.
L'équipe qui ne peut le jouer à la date prévue au calendrier est déclarée forfait.

Les finales de Coupe et du Challenge auront lieu le Mercredi 8 Mai à ST OUEN DES TOITS à 9h30. Une demande de 6 arbitres pour les finales a été faite à la CDA lors de la réunion du comité Directeur du 21 janvier 2019.

4. Finale des Champions :

La commission propose le samedi 18 mai, lieu à déterminer. Louvigné AS ne souhaitait pas organiser la finale des champions.

5. Dossiers :

Match LA BAZOGE MONTPINCON US contre CHANGE US 2 (et non CHANGE US 1 comme inscrit sur le PV n°9 de la commission sportive et réglementaire du 16/09/2018). Fausse feuille de match de la part du club de CHANGE US 2.

Le dossier est transmis pour évocation à la commission sportive et réglementaire, qui annule la convocation des deux clubs car la commission des vétérans n'avait pas les prérogatives pour statuer sur ce dossier.

La commission sportive et réglementaire décide de valider le tirage effectué par la commission des vétérans pour les 8èmes de finale et qualifie CHANGE US 2

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel réglementaire dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 30 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL et 190 des règlements généraux de la FFF.

Les frais de dossiers de 250,00€ seront portés au débit du club appelant si l'appel est rejeté.

6. Courrier :

Match inter district Mayenne/Sarthe : le président de la commission vétérans a pris contact avec le responsable de la Sarthe pour prévoir une date de rencontre des vainqueurs de Coupe. Cette année cette rencontre se déroulera en Mayenne (lieu à confirmer). Les dates proposées à ce jour sont les dimanches 26 mai ou 02 juin 2019.

7. Homologation des résultats des championnats et coupes :

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats, la coupe du district et le challenge vétérans de la Mayenne qui n'ont pas donné lieu à réserves, réclamations ou présentés d'irrégularités jusqu'au 30/12/2018.

Prochaine réunion sur convocation

**Le Président de la commission
Alain CAILLET**



**Le secrétaire de séance
Paul ESNAULT**

